

## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**

**L'An deux mille quinze, le 27 avril**, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2015

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Sabine TAULEIGNE, Freddy VASSEUR, Stéphanie HOuset, Antonin KOSZULINSKI, Corine ARSAC, Geneviève BOUIX, Eric GRADELLE, Isabelle WICKI, Jacques LACOUR, Laetitia POLLIOTTI, Philippe MILLOT, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Annie PALOU, Luc CHARPENTIER, Sylvie DELOCHE, Bernard CROZIER, Pierre TRAPIER, Sandrine AUGIER, Chantal GAMELBERARD, Jean-Michel BOCHATON, Ali CHAABI, Marjolaine BOUVIER.

POUVOIRS : Patrick GROUPIERRE à Geneviève BOUIX, Sabrina QUESQUE à Sylvie DELOCHE, Myriam COMON à Pierre TRAPIER.

-X-X-X-

Le compte-rendu du Conseil Municipal précédent est approuvé.

En ouverture de séance, sur invitation de Madame le Maire, Monsieur DAUTANÉ, Receveur Municipal, présente à l'assemblée les résultats de l'exercice 2014. A l'issue, Pierre TRAPIER se félicite de la bonne gestion des exercices précédents relevée par le comptable, Madame le Maire rappelant que ces résultats sont liés à de multiples produits exceptionnels (cessions et reversement de l'Agglo) et non pas à une bonne gestion.

### 1) COMPTES ADMINISTRATIFS (rapporteur : S. BROT).

#### \* Commune.

Le résultat de l'exercice 2014 s'élève à 1 202 265.41 € en Fonctionnement (11 465 823.37 € de recettes pour 10 263 558.56 € de dépenses) et 1 142 539.52 € en Investissement (3 684 546.47 € de recettes pour 2 542 008.95 € de dépenses).

Madame BOUVIER sollicite quelques explications sur la hausse de certaines lignes du chapitre 011 et l'augmentation du chapitre 012, concluant sur une exécution budgétaire sensiblement comparable à celle de 2013.

Madame le Maire précise alors, que le total des charges est inférieur en 2014 de plus de 100 000 € en absorbant 50 000 € de charge de TAP (1 trimestre), ce qui illustre bien les économies qu'il a fallu réaliser par ailleurs.

Le Compte Administratif Commune est adopté par 21 pour et 7 abstentions.

\* Le CA des budgets annexes. Eau, Les Chênes et Opérations Economiques sont adoptés, sans observation, par 21 pour et 7 abstentions.

## 2) AFFECTATION DES RESULTATS (rapporteur : S. BROT).

Les affectations de résultat sont adoptées à l'unanimité.

Pour le budget Principal :

- 1 276 460.67 € à la couverture des besoins de financement de la section Investissement au compte 1068
- 1 735 500.19 € en report pour la section Fonctionnement au compte 002.

Pour le budget Les Chênes : 510 402.54 € en report pour la section Fonctionnement

Pour le budget Eau : 50 024.23 € en report " " "

Pour le BOE : 18 654.72 € à la couverture des besoins de financement de la section Fonctionnement  
136 977.07 € en report pour la section de Fonctionnement

## 3) QUOTIENTS FAMILIAUX 2015/2016 (rapporteur : Corinne ARSAC).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de réévaluer la grille des quotients familiaux sur la base de l'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2014 conformément à la décision du Conseil Municipal du 13 mars 2002.

Cette grille valable du 01/09/2015 au 31/08/2016 concerne les prestations suivantes :

- Centre aéré
- Ecole de musique
- Ecole d'art
- Classes de découverte
- Restauration scolaire
- Aide à la rentrée scolaire
- Aide aux vacances
- Coup de pouce étudiant
- Aide séjours linguistiques du collègue
- Accueil périscolaire

Le quotient familial est calculé à partir du revenu fiscal de référence de l'année N-2 au vu de l'avis d'imposition ou sur présentation des justificatifs de revenus des trois derniers mois (assedic, maladie, etc...)

TRANCHES QUOTIENT	QUOTIENT FAMILIAL ANNUEL
<b>A</b> inférieur ou égal à 5 306 €	
<b>B</b>	de 5 307 € à 6 368 €
<b>C</b>	de 6 369 € à 7 373 €
<b>D</b>	de 7 374 € à 9 166 €
<b>E</b>	de 9 167 € à 11 008 €
<b>F</b>	de 11 009 € à 13 209 €
<b>G</b>	de 13 210 € à 15 842 €
<b>H</b>	supérieur à 15 842 €

## 4) AIDES ET DOTATIONS MUNICIPALES (rapporteur : C. ARSAC).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire les aides et dotations à l'identique de l'année 2014, pour :

- Classes de découverte
- Aide à la rentrée scolaire
- Aide aux vacances
- Aide séjours linguistiques du collège
- Accueil périscolaire

#### 5) REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX (rapporteur : S. BROT).

Par 22 pour et 7 contre, le Conseil Municipal adopte la révision des tarifs municipaux (réévalués de 2 %), applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Les tarifs concernés sont ceux de :

- de la cantine
- de l'Ecole d'Art
- de la redevance pour occupation du domaine public
- du cimetière
- de la location de la halle des sports
- de la location de matériel.

#### 6) TARIFS PISCINE (rapporteur : S. HOUSET).

Les tarifs de la piscine pour la saison 2015 sont adoptés par 22 pour et 7 contre. Sur l'intervention de Monsieur TRAPIER qui regrette cette augmentation qui pénalise les Portoais, Madame HOUSET rappelle que ces tarifs n'ont pas évolué depuis 2011 (pour le tarif *Abonnement* et 2010 pour le tarif *Adulte* et que Portes reste très en deçà des tarifs pratiqués par les communes voisines.

##### Tarifs adultes :

- Droit d'entrée : 2,50 €
- Abonnement (10 entrées) : 21 €

##### Tarifs réduits :

Enfants de moins de 16 ans (gratuité pour les enfants de moins de 6 ans), étudiants, demandeurs d'emploi ou allocataires du RSA (sur présentation d'un justificatif)

- Droit d'entrée : 1,30 €
- Abonnement (10 entrées) : 11 €

#### 7) REVISION DES DROITS DE PLACE (rapporteur : G. BOUIX).

La révision proposée, suite à concertation avec le syndicat des commerçants forains, est adoptée à l'unanimité.

##### Pour les commerçants forains et ventes au panier (marché).

- Abonnement trimestriel 9.14 € le mètre linéaire
- par journée 0.95 € le mètre linéaire  
(encaissement minimum de 1 €)

##### Pour les industriels forains (hors fêtes de mai - manèges, roulotte, véhicules divers, etc...).

- les samedis, dimanches et jours de fête 0.70 € le m<sup>2</sup> / par jour
- les autres jours 0.49 € le m<sup>2</sup> / par jour  
+ redevance fixe par garage mort de 2.36 € / par jour

##### Pour les industriels forains (fête de mai).

- gros manèges 1.05 € le m<sup>2</sup>

(scooters, chenilles, manèges enfants, etc...)

- baraques jusqu'à 3 ml	9.35 €
- autres baraques + 3 ml (confiseries, loteries, tirs, jeux, cascades, etc...)	7.93 € le ml
- forfait eau/électricité	105 € ou 52.50 € (si pas de caravane)
<u>Foire, brocantes et puces</u>	4.10 € le ml
<u>Stationnement gros camions ambulants</u>	33.86 €/jour

#### 8) REGLEMENT DU SERVICE DE L'EAU (rapporteur : E. GRADELLE).

Le nouveau règlement du service de l'eau est adopté par 22 pour 6 contre 1 abstention, l'opposition estimant que les délibérations 8 et 9 sont liées et ne souhaitant pas dissocier son vote.

#### 9) TARIFICATION EAU (rapporteur : E. GRADELLE).

La tarification du service de l'eau est adoptée par 22 pour et 7 contre (voir annexe).

#### 10) REVISION TARIF AIRE D'ACCUEIL.

La révision des tarifs de l'aire d'accueil (harmonisée avec les tarifs pratiqués par les communes voisines, hors coût des fluides qui sont au coût local) est adoptée à l'unanimité.

- Caution :	100 €
- Redevance occupation	2.20 € / jour, par emplacement pour 2 caravanes 3.30 € / jour, par emplacement pour 3 caravanes
- Eau + Assainissement :	3.11 € le m <sup>3</sup>
- Electricité :	0.1895 € / KW

Ces tarifs sont TTC.

Après vérification, la délibération initiale de 2009 prévoyait bien un tarif pour 3 caravanes (cf annexe).

#### 11) CONVENTION AVEC LE SIESV – CAPTAGE DES TROMPARENTS (rapporteur : E. GRADELLE).

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le puits des Tromparents (sur la commune de Beaumont-lès-Valence et appartenant au Syndicat) a été retenu comme captage prioritaire par l'Etat pour la mise en œuvre d'une zone à contrainte environnementale (ZSCE) dans le cadre du projet de SDAGE et du Grenelle de l'Environnement.

Le programme d'actions est porté par Valence Romans Agglo, estimé à 2 986 325 € et financé à 80 % par l'Agence de l'Eau. La part restant à la charge du Syndicat est estimée à 226 608 € pour les cinq ans du programme soit 45 322 € par an.

La participation financière de la Commune est sollicitée au motif que la production des Tromparents est destinée à plus de 75 % à son approvisionnement.

La participation sera calculée annuellement sur la base du montant de la part syndicale en appliquant le ratio entre les volumes produits et les volumes vendus.

Pour 2014, le ratio s'établit à 79,94 % soit une participation financière de 36 230 €.

La délibération est adoptée par 22 pour 6 contre et 1 abstention, Pierre TRAPIER demandant que l'Agglomération finance et non pas les Portois, la question de la sécurisation des captages dépassant le cadre communal.

#### 12) CONVENTION AVEC PÔLE EMPLOI (rapporteur : D. GROUSSON).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention avec Pôle Emploi pour l'organisation d'un forum Création d'Entreprises le 18 juin à l'Espace Cristal.

A cette occasion, Monsieur CHAABI regrette que le Forum Jobs d'été ne soit plus organisé sur Portes (alternativement avec VALENCE). Monsieur GROUSSON rappelle qu'il s'agit là d'une décision de l'Agglo, qui tient compte de la nécessité d'une grande capacité d'accueil au vu du développement de ce forum.

#### 13) CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF (rapporteur : C. ARSAC).

Le renouvellement de la convention avec la CAF, pour la structure multi-accueil la *Pitchouline* est adopté à l'unanimité.

#### 14) AUTORISATION DE SERVITUDE DE PASSAGE SDED (rapporteur : PH. MILLOT).

La convention de servitude de passage, pour enfouissement des lignes électriques, avec le SDED est adoptée à l'unanimité.

#### 15) DECISIONS (rapporteur : G. GIRARD).

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'elle a été amenée à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 15/20 : Non préemption sur la propriété de la SCI POGI, cadastrée section AC 40, rue Jean Mermoz.

N° 15/21 : Non préemption sur la propriété de Monsieur Serge BOUVIER, cadastrée section AV 173, 6 allée du Clos des Cytises.

N° 15/22 : Non préemption sur la propriété de Madame Sandrine AUGIER, cadastrée sections AT 305, 309, 310 et 312, 4-9-12 rue Schubert.

N° 15/23 : Non préemption sur la propriété de Monsieur Benjamin SALVADOR, cadastrée sections AN 46 et 62, résidence le Beauvallon, Impasse Emile Zola.

N° 15/24 : Signature avec INEO Réseaux Sud Est de l'avenant n° 1 au marché intitulé "Travaux d'entretien des installations de l'éclairage public..." pour changement d'index de référence INSEE du marché.

N° 15/25 : Annulé.

N° 15/26 : Non préemption sur la propriété de Monsieur Guillaume CHAPELLE, cadastrée section AT 105, 24 rue André Chastel.

N° 15/26' : Signature avec INEO Réseaux Sud Est de l'avenant n° 1 au marché intitulé "Travaux d'entretien de remplacement des luminaires..." pour changement d'index de référence INSEE du marché.

N° 15/27 : Signature avec ENTREPRISE 26 de l'avenant n° 1 au marché intitulé "Travaux d'entretien et d'aménagement de voirie communale..." pour changement d'index de référence INSEE du marché.

N° 15/28 : Signature avec la société VBS d'un avenant au marché de maintenance des copieurs, portant sur la prolongation d'un trimestre (jusqu'au 30/06/2015).

N° 15/29 : Signature avec l'entreprise GYMNOVA, d'un marché intitulé "Réfection des fosses de réception et achat de matériel de gymnastique...", lot n° 1 pour 24 729.72 €/HT et lot n° 2 de 13 126.56 €/HT.

N° 15/30 : Signature avec la société SOGELINK d'un contrat de délégation de services pour les exploitants de réseaux pour l'utilisation d'un guichet unique pour les DICT, constitué par un pack de 500 documents, d'un montant de 1 272 € TTC.

N° 15/31 : Non préemption sur la propriété de l'Indivision Jean-Marc DREVET et Laurence DURAND, cadastrée section ZC 324p, quartier les Mernes.

N° 15/33 : Non préemption sur la propriété des Consorts CROUZET Jean-Paul, Eliane, Emile et de Madame Marguerite DUMAS, cadastrée section AO 105, 6 rue Henri Barbusse.

N° 15/34 : Non préemption sur la propriété de Monsieur Raymond ETIENNE, cadastrée section AZ 51, 21 rue Charles Doucet.

N° 15/35 : Non préemption sur la propriété des Consorts GOUY Yolande, Josette, Irène et Madame Berthe DUFROID, cadastrée sections AL 364 et 368, 34 rue Charles Doucet.

N° 15/36 : encaissement d'un chèque de 4 266.89 € de GROUPAMA MEDITERRANEE, en règlement du sinistre du 1<sup>er</sup> janvier 2015, relatif aux dommages sur du mobilier urbain, suite à accident automobile dont le tiers a été identifié.

N° 15/37 : encaissement d'un chèque de 141.50 € de GROUPAMA MEDITERRANEE, en règlement du sinistre du 10 février 2014, relatif aux dommages sur un panneau de signalisation routière, suite à accident automobile dont le tiers a été identifié.

N° 15/38 : encaissement d'un chèque de 452.28 € de GROUPAMA MEDITERRANEE, en règlement du sinistre du 7 février 2015, relatif à un acte de vandalisme à la halle des sports où 7 portes ont été fracturées.

N° 15/39 : Non préemption sur la propriété des Etablissements GASCHEAU, cadastrée section AA 30, 895 rue Louis Saillant.

N° 15/40 : Non préemption sur la propriété de Monsieur GOISLOT Tony, cadastrée sections AM 183 et 186, 39 avenue de la Résistance, La Chaffine.

N° 14/41 : Signature avec la SARL KEOLIS, d'un marché intitulé "Voyage avec visite, repas et spectacle pour les anciens", d'un montant de 65.10 € TTC par personne, pour un nombre de participants compris entre 300 et 450, pouvant varier de + ou - 10 %.

N° 14/42 : encaissement d'un chèque de 1 535.08 € de GROIUPAMA, en règlement du sinistre du 5 mars 2015 relatif à des dommages sur un véhicule municipal.